



API COLOMIERS

Association de Parents d'élèves Indépendants



API Colomiers

api.colomiers@gmail.com

API Lucie Aubrac

lucieaubrac@api-colomiers.com

API Hélène Boucher

api.heleneboucher@gmail.com

API Alain Savary

parentsdeleves.maternelle.savary@gmail.com

API George Sand

parents.sand.mater@gmail.com

FCPE Lamartine Maternelle

fcpelamartine@yahoo.fr

**Inspection de l'Education Nationale
A l'attention de Mme Valérie MARROU
75 rue Saint-Roch
31400 Toulouse**

email :

ien31-colomiers@ac-toulouse.fr

ien-hg17.colomiers@ac-toulouse.fr

Valerie.Marrou@ac-toulouse.fr

Colomiers, le 05 décembre 2021

Objet : Demande de RDV - gestion ATSEM

Madame Marrou,

Les différentes associations de parents d'élèves mentionnées en en-tête se sont réunies plusieurs fois avec la mairie concernant la problématique de gestion des ATSEMS au sein des différentes écoles maternelles de la ville de Colomiers.

En tant que parents d'élèves, nous constatons des problèmes de fonctionnement au sein de nos écoles respectives et ce malgré la mise en place de la Charte des ATSEM en 2015. Ces points ont été soulevés depuis de nombreuses années lors des différents Conseils d'école des différents établissements.

Après plusieurs RDV avec la mairie pour comprendre le fonctionnement de la gestion des ATSEM, il s'avère que les directeurs et directrices d'école ont un rôle indispensable dans le fonctionnement des ATSEMS au sein des écoles, l'ATSEM étant rattaché hiérarchiquement à la Mairie et fonctionnellement aux directeurs/directrices d'établissement.

Dans ce but nous souhaitons vous rencontrer afin de nous éclairer sur le fonctionnement et notamment sur les points suivants :

- L'application de la Charte des ATSEM est-elle correctement mise en application ?
- Les ATSEMS sont-elles remplacées en cas d'absence ?
- Suite à votre retour d'expérience, que pensez-vous de cette Charte, est-elle adaptée au besoin de l'éducation nationale ?
- Est ce que le fonctionnement des écoles est optimal depuis la mise en place de cette charte ou est il dégradé ?

- La mise en place de cette charte permet-elle un meilleur apprentissage et développement des enfants vers l'élémentaire ?
- Le remplacement des ATSEMS est-il effectif ?

Votre retour d'expérience est prépondérant dans cette démarche et d'autant plus dans le cadre de la mise à jour de la charte des ATSEM qui est prévue en 2022.

Vous trouverez en pièces jointes le courrier initialement envoyé à la Mairie pour alerter de la problématique de gestion des ATSEM ainsi que les deux comptes rendus des réunions organisées avec la Mairie l'année dernière.

Dans l'attente de votre proposition de RDV, nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Les parents élus API & FCPE des écoles

- Hélène Boucher
- Lucie Aubrac
- George Sand
- Alain Savary
- Lamartine Maternelle